

Lancement concours de poésie

Ouvert à tous

“LE COURAGE”

Envoyez vos poèmes à
cette adresse :

sindie.santacroce@asmeg.org

ou par courrier postale à :

UT Corse CMCAS-CCAS

Chemin de la Sposata

CS 09001

20700 AJACCIO CEDEX 9

Jeudi 12 Mars 2020

18h00 Hall de l'UTC:

Conférence «SOFFII DI MUSICA», un voyage dans le temps
aux origines des instruments de musique agro-pastoraux de
Corse et de Méditerranée, animée par JJ Andréani,
puis apéritif.

Jeudi 19 Mars 2020

18h30 Hall de l'UTC:

Résultat du concours de poésie «Le Courage» avec lecture des
poèmes primés par notre jury et
remise des prix, puis apéritif.



#VIVEZCULTURE





Règlement du concours de poésie UTCorse CMCAS-CCAS

[Article 1 :](#)

L'Union Territoriale Corse CMCAS-CCAS organise un concours de poésies ouvert à tous ses bénéficiaires (actifs, inactifs, ayants droits). Ce concours s'inscrit dans le cadre de l'initiative nationale du Printemps des Poètes dont la CCAS est un des partenaires www.printempsdespoetes.com.

[Article 2 :](#)

Le concours est ouvert à partir du Jeudi 23 Janvier 2020. La date limite du dépôt des textes est fixée au vendredi 06 Mars 2020.

[Article 3 :](#)

Chaque participant devra écrire une poésie en tenant compte du thème suivant :

«Le Courage»

Le texte poétique devra être écrit en vers ou en prose inspiré par le thème mentionné ci-dessus.

[Article 4 :](#)

Une seule poésie sera acceptée par participant. Elle sera rédigée en langue française. Les participants veilleront à assurer une orthographe « convenable ». Chaque candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente.

[Article 5 :](#)

Le texte sera adressé par courrier électronique en pièce jointe à : sindie.santacroce@asmeg.org ou par courrier postale à :

UTCorse CMCAS-CCAS

Chemin de la Sposata

CS 09001

20700 AJACCIO CEDEX 9

Chaque candidat indiquera :

- son nom
- ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques
- sa date de naissance
- la catégorie dans laquelle il concourt (voir article7)

Les données ainsi collectées ne seront pas transmises à des tiers (entreprises commerciales ou associations). Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au «Printemps des poètes», sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

[Article 6 :](#)

Les candidats dont les textes sont sélectionnés acceptent, sans aucune réserve, que leur poésie fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet.

[Article 7 :](#)

Le jury se réunira au cours de la semaine 11 (09 au 15 mars 2020) pour choisir les textes primés dans les différentes catégories :

- Prix Junior (6-11 ans)
- Prix Ados (12-17 ans)
- Prix Adultes (+ de 18)

Le jury sélectionnera les textes primés qui seront publiés dans le Scontrì du mois de mars ou juin 2020.

[Article 8 :](#)

La remise des prix se déroulera le Jeudi 19 Mars 2020 à 18h30 dans le Hall de l'UT Corse CMCAS-CCAS. Une lecture des poèmes gagnants sera également présentée.

[Article 9 :](#)

La participation au concours de poésie implique l'acceptation du présent règlement.